



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2002
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

1. Les membres du Conseil de sécurité, ayant tenu compte des vues exprimées lors du débat sur le point 11 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil de sécurité » que l'Assemblée générale a tenu à sa cinquante-sixième session, ont examiné la question de la présentation du rapport que le Conseil soumet chaque année à l'Assemblée en application du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Rappelant les notes du Président du Conseil de sécurité datées des 20 décembre 1974 (S/11586), 29 janvier 1985 (S/16913), 30 juin 1993 (S/26015), 29 mars 1995 (S/1995/234), 12 juin 1997 (S/1997/451) et 30 octobre 1998 (S/1998/1016) concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure, le Président du Conseil déclare que tous les membres du Conseil ont indiqué qu'ils approuvaient les dispositions ci-après.

2. Le Conseil de sécurité prendra les dispositions nécessaires pour présenter son rapport à l'Assemblée générale dans les délais voulus. À cette fin :

a) Le Conseil maintiendra la pratique actuelle qui consiste à présenter le rapport annuel en un seul volume. Toutefois, le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session portera sur la période du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002. Ensuite, tous les rapports porteront sur la période du 1er août d'une année donnée au 31 juillet de l'année suivante;

b) Le Secrétariat devrait soumettre le projet de rapport aux membres du Conseil le 31 août au plus tard après la fin de la période couverte par le rapport, afin que le Conseil puisse l'examiner puis l'adopter dans les délais voulus pour permettre à l'Assemblée générale de l'examiner pendant la partie principale de sa session ordinaire.

3. Le rapport comportera les parties suivantes :

a) Une introduction;

b) La première partie comportera une brève description statistique des principales activités du Conseil de sécurité concernant tous les sujets qu'il a traités pendant la période couverte par le rapport, y compris une liste de chacun des points suivants avec leur cote, le cas échéant :

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



- i) Liste complète de chacun des éléments suivants : décisions, résolutions et déclarations du Président; rapports d'évaluation mensuels publiés par les présidents successifs sur les travaux du Conseil; rapports annuels de tous les comités des sanctions et autres documents publiés par le Conseil;
- ii) Nombre de réunions tenues par les grands comités, comme par exemple le Comité contre le terrorisme, par les comités des sanctions et par les groupes de travail et nombre de réunions avec les pays fournisseurs de contingents;
- iii) Nombre de groupes d'étude et d'instances de surveillance et leurs rapports;
- iv) Nombre de missions du Conseil de sécurité entreprises et rapports correspondants;
- v) Nombre d'opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées;
- vi) Nombre de rapports établis par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité;
- vii) Toutes les communications reçues;
- viii) Extraits des documents pertinents de l'ONU concernant les dépenses afférentes aux activités du Conseil de sécurité pendant la période visée par le rapport, si possible;
- ix) Références aux exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi pendant la période visée par le rapport;
- x) Notes du Président du Conseil de sécurité et autres documents publiés par le Conseil en vue de l'amélioration de ses travaux;

c) Conformément au paragraphe 3 b) i) ci-dessus, le Secrétariat prendra les mesures pour veiller à la publication, dans les délais requis, d'ici le mois de septembre de chaque année, des « Résolutions et décisions du Conseil de sécurité », sous la cote S/INF/[année de la session de l'Assemblée générale], contenant le texte intégral de toutes les décisions, résolutions et déclarations du Président du Conseil au cours de la période visée par le rapport;

d) La deuxième partie contiendra, pour chaque sujet traité par le Conseil de sécurité pendant la période visée par le rapport :

- i) Des données factuelles sur le nombre de séances et de consultations officieuses;
- ii) Une liste des décisions, résolutions et déclarations du Président et de tous les documents publiés par le Conseil;
- iii) Une liste des groupes d'étude, mécanismes de surveillance et des rapports correspondants, le cas échéant;
- iv) Une liste des missions du Conseil de sécurité entreprises et des rapports correspondants, le cas échéant;
- v) Une liste des opérations de maintien de la paix en cours, créées ou achevées, le cas échéant;

vi) Une liste des rapports du Secrétaire général établis à l'intention du Conseil de sécurité.

4. Le rapport continuera de contenir une description des autres questions examinées par le Conseil, des travaux du Comité d'état-major et des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Il continuera également de comprendre les questions qui ont été portées à l'attention du Conseil mais n'ont pas été examinées pendant la période couverte par le rapport.

5. En outre, le Secrétariat devrait afficher le rapport annuel le plus récent du Conseil de sécurité sur le site Web de l'ONU. La page Web correspondante devrait être actualisée afin de fournir les informations requises pour les notes ultérieures publiées par le Président du Conseil de sécurité en ce qui concerne le rapport annuel.

6. Conformément à la décision prise en juin 1993 (S/26015), le rapport continuera d'être adopté à une séance publique du Conseil de sécurité où les membres du Conseil qui souhaiteront le faire pourront formuler des observations sur les travaux du Conseil pendant la période couverte par le rapport. Le Président du Conseil pour le mois pendant lequel le rapport est présenté à l'Assemblée générale fera également référence au procès-verbal des délibérations du Conseil avant l'adoption du rapport annuel.

7. Les membres du Conseil de sécurité continueront d'examiner toutes autres suggestions concernant la documentation du Conseil et les questions connexes.